

Déclaration CFDT au CSE du 24 septembre 2026

La CFDT prend acte du projet présenté lors du CSE extraordinaire du 9 septembre concernant la création d'un nouveau pôle industriel à Évreux, destiné à regrouper les activités actuellement exercées sur les sites de Beaumont-le-Roger, du Vaudreuil et de Pacy-sur-Eure.

Ce projet constitue une opportunité pour le développement et la pérennisation des activités industrielles de Schneider Electric dans les années à venir. La CFDT partage l'ambition de renforcer la performance industrielle lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie de long terme au service de l'activité et de l'emploi.

La direction a indiqué son intention de maintenir le volume global d'heures de travail. Toutefois, cette affirmation mérite d'être précisée. S'agit-il d'un maintien à périmètre constant ? Nous demandons une vision claire de la stratégie industrielle associée à ce projet ainsi qu'une meilleure visibilité sur l'avenir des activités actuellement exercées à Beaumont-le-Roger, notamment le moulage, la découpe, les contacts, les circuits et le Tool Care Center.

Pour la **CFDT**, un projet industriel de cette ampleur ne peut être appréhendé sous le seul angle de la compétitivité ou de la performance économique. Derrière les bâtiments, les équipements et les investissements, il y a avant tout des femmes et des hommes, des familles et des territoires.

C'est pourquoi nous attendons des réponses précises sur les conséquences de ce projet pour les salariés, en particulier pour celles et ceux qui seront amenés à changer de site de travail.

Les questions liées à l'allongement des trajets, aux kilomètres supplémentaires parcourus et aux contraintes de mobilité doivent être traitées avec sérieux.

La CFDT demande la mise en place de véritables mesures d'accompagnement permettant aux salariés de faire face à ces évolutions dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, nous estimons indispensable que ce projet s'accompagne d'engagements sociaux forts, notamment dans le cadre d'un éventuel accord de performance collective.

Si des efforts sont demandés aux salariés, les engagements de l'entreprise doivent être à la hauteur des enjeux. Nous exigeons des garanties concrètes sur les charges de travail afin que le regroupement des activités ne se traduise pas par une surcharge pour les équipes futures.

Nous demandons également la mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux permettant à chaque salarié d'acquérir les compétences nécessaires pour accompagner cette transformation industrielle.

De la même manière, des engagements clairs doivent être pris en matière d'effectifs et de recrutements. Il n'est pas envisageable d'annoncer un nouveau pôle industriel ambitieux tout en demandant aux salariés de faire toujours plus avec toujours moins de moyens.

Pour la CFDT, les engagements associés à ce projet doivent être chiffrés, datés, mesurables et faire l'objet d'un suivi régulier au sein du CSE.

Enfin, nous rappelons que cette réorganisation aura des conséquences bien au-delà de la seule organisation industrielle. Elle concerne des sites, des emplois et des bassins de vie entiers.

La CFDT ne donnera pas de blanc-seing. Nous soutiendrons les évolutions qui contribuent à pérenniser l'activité industrielle en France, mais nous resterons particulièrement vigilants quant à leurs conséquences sociales et humaines.

Notre position est claire : oui à l'investissement industriel, oui à la pérennisation de nos activités, oui à la santé des salariés, oui à l'amélioration de leurs conditions de travail et au respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ces éléments doivent constituer une finalité du projet et non être considérés comme de simples leviers au service des seuls objectifs de performance.

La CFDT demande donc aujourd'hui des engagements concrets, ambitieux et durables, plaçant les salariés, leurs conditions de travail et leur qualité de vie au cœur de ce projet industriel.